sucrière, je lui répondrai que ce n'est qu'à partir du 1er septembre 1903 que sera profondément modifié le régime de notre industrie sucrière, jusque-là le gouvernement ne présentera aucun projet (Très bien).

M. Ribot. — Je prends acte des déclarations du gouvernement (Mouvements divers).

L'incident est clos.

La Loi de Finances

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de l'amendement relatif à la contribution personnelle mobilière.

M. Rouvier a la parole.

Le Chambre a vu en présence de faits et les Conseils généraux ont aggravé le mal dont on se plaignait. Peut-être le ministre des finances est-il de l'un peu sevère pour eux. La Chambre a adopté l'amendement Lemoigne au jour où elle a constaté qu'il profitait à un plus grand nombre de départements.

L'orateur est heureux de rendre hommage au talent du ministre des finances qui a prononcé ce matin un discours remarquable, mais qui n'a pas changé son sentiment.

La Chambre a le droit de revenir sur ce qu'il y a de plus lourd pour les populations dans l'amendement Lemoigne; il faut passer les besoins faites par la Chambre elle-même.

On se trouve en face d'une erreur de législature qu'il faut réparer. Les solutions peuvent se réduire à trois. La première consiste, avec laquelle on avait l'air de faire quelque chose et avec laquelle on ne ferait rien. Mieux vaut rester sur le terrain des principes abstraits et précis.

Notre solution, c'est l'adoption d'une proposition comme celle de **M. Sarrien** ou celle de **M. Chevrin** fondues ensemble. Le ministre des finances a parlé d'une commission qui a charge d'aimer, dit-il, de rapporter en terminant, je demande à la Chambre de ne pas abandonner la tâche difficile aux membres de la Chambre des députés auront à accomplir dans quelques jours. (Vifs applaudissements à gauche).

M. Chauvin dépose au nom de **MM. Sarrien** et **Léon Bourgeois** un amendement qui contient la fusion et la jonction de son amendement et de celui de **M. Sarrien.**

M. Gauthier de Clagny constate que ses collègues reconnaît à sa propre proposition.

M. Charles Ferry renonce à la parole.

M. Charles Ferry vient déposer l'amendement suivant :

« En attendant la modification de la loi du 10 Juillet 1901, tout contribuable qui de fait de cette loi aura vu ses cotes augmentées par rapport de sa cote personnelle mobilière obtiendra d'office remise du montant de cette augmentation.

Avec le système de **M. Sarrien**, dit l'orateur, les contribuables des villes ne seront pas de grèves. Il faut que tous les contribuables soient libérés de ce remboursement. (Applaudissements).

M. Klotz dit que l'amendement de **M. Berry** entraînera une charge de 3 millions et demi. La vraie justice consisterait à établir l'impôt sur le revenu. (Approbations à gauche).

Des erreurs ont été commises par les assemblées départementales. Il prie la Chambre de repousser l'amendement B rry (très bien).

M. Mercier se prononce en faveur de l'amendement de **M Berry**, qui est aux aux vois.

Le vote sur tous les amendements.

Après nouveau, l'amendement **Georges Berry** est adopté par **322** voix contre **184.**

M. Chauvin développe la motion additionnelle qu'il vient de déposer.

Toutefois seront exceptés du bénéfice de la remise d'office les contribuables dont la cote, antérieurement à l'application de la loi du 10 juillet 1901, était supérieure à 120 francs, par tête d'Etat.

M. Georges Berry combat la motion.

Cette motion cependant adoptée par **312** voix contre **274.**

L'ensemble est aussi adopté à mains levées.

M. Sarrien développe son amendement qui, revu et accepté par le gouvernement et les départements dégrevés, est accepté par la commission du budget et le gouvernement, et qui a pour but de permettre aux conseils généraux d'opérer des transformations dans la répartition créée par l'amendement Lemoigne, à l'occasion aux communes de subventions destinées à venir en aide aux contribuables mobiliers.

M. Caillaux, ministre des finances, dit que la Chambre ne peut voter cet amendement intégralement.

Après un échange d'observations entre **MM. Sarrien** et **Berteaux**, l'article fer est adopté.

M. Pichon demande la disjonction du deuxième paragraphe de l'article 2. Le paragraphe de l'article 2 est adopté.

L'article 2 est disjointe.

M. Roy propose l'amendement suivant :

L'article 36 de la loi du 8 août 1890 est abrogé.

M. Caillaux repousse l'amendement.

M. Roy proteste. (Bruit de couloirs).

Après les observations de **M. Clémentel** l'amendement de **M. Roy** est repoussé à mains levées.

L'article 3 est adopté.

M. Caillaux fait observer que les communes pourront répartir les taxes proportionnellement aux cotes personnelles dégrevées.

Les articles 4 et 5 sont adoptés.

M. Sarrien vient déposer une proposition invitant le gouvernement à prendre des mesures tendant à une répartition plus équitable de l'impôt mobilier.

M. Magniaudé dépose une autre motion invitant le gouvernement à supprimer dans le budget de 1903 le quinze contributions et à les remplacer par l'impôt sur le revenu. (Applaudissements à l'extrême gauche ; mouvements divers).

L'orateur dit qu'il ne faut pas s'attarder à ces semblants de réformes.

M. Gauthier de Clagny fait observer qu'il conviendrait de mettre à la fusure Chambre la liberté de faire ne qu'elle voudra.

Le ministre dit que le projet de M. Sarrien tend à une amélioration de l'impôt foncier.

Le gouvernement est disposé à préparer un projet dans ce sens et à le soumettre à la Chambre prochaine. (Rires). Il demande à M. Sarrien de retirer sa motion.

M. Sarrien. — J'y consens.

M. Magniaudé. — Je retire la mienne. (Il est excessivement.)

L'article 6 et 8 sont adoptés.

M Fachard dépose une motion affranchissant les boulleurs de cru de la déclaration.

Sur l'insistance du ministre l'amendement est retiré.

On adopte un amendement de **M. Brunet** exemptant les rhums et les taxes naturels de la taxe de 3 francs à l'hectolitre d'alcool.

L'article 9 est adopté, ainsi qu'un amendement de **M Philonn** modifiant les licences des brasseurs.

Les articles 10 et 11 sont disjoints sur la demande du ministre, qui demande en outre la disjonction de tous les amendements relatifs aux boissons. Cette question nécessite entre parlementaire étant saisie de la question.

M. Cunéo-d'Ornano demande le renvoi à une prochaine séance à cause de l'importance du débat.

M. Doumergue combat la disjonction.

Cris : A vote

Le ministre des finances demande que la prochaine séance ait lieu demain matin à 9 heures.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 6 h. 35.

SÉNAT

La séance est ouverte à 3 heures, sous la présidence de **M. Fallières.**

Le Sénat adopte le projet de loi portant ouverture aux ministres de l'intérieur et des colonies d'un crédit supplémentaire de 19.000 fr. pour le personnel du culte protestant.

Les 13 jours des pompiers

Il adopte après urgence déclarée une proposition de loi tendant à exempter des 13 jours de service les pompiers faisant partie d'une compagnie depuis 5 ans.

LA MARINE MARCHANDE

On reprend ensuite la discussion du projet de loi sur la marine marchande.

Le Sénat avait renvoyé hier à la commission des propositions additionnelles de **M. Lamarzelle** Dubost tendant à limiter à 14 millions les dépenses pour les primes.

La rapporteur estime que la commission d'accord avec l'auteur de l'amendement et le ministre des finances, demande que le Sénat vote une limitation globale de 200 millions pour toute la période quinquennale ou 150 millions pour la compensation d'armement de la prime à la navigation, et 50 millions pour les primes à la construction.

M. Lamarzelle fait des observations présentées par **M. Monestier** et **Peyral**, le texte de la commission a adopté.

M. Bérenger demande le retrait de l'urgence afin de permettre au Sénat d'approfondir le projet de loi.

Cette proposition combattue par **MM. Royat** et **Lamarzelle** est soutenue par **M. Magnin**, rapporteur des dégrevés, qui accepte par la commission du budget et le gouvernement, et qui a pour but de permettre aux conseils généraux d'opérer des transformations dans la répartition créée par l'amendement Lemoigne, à l'occasion aux communes de subventions destinées à venir en aide aux contribuables mobiliers.

M. Caillaux, ministre des finances, dit que la Chambre ne peut voter cet amendement intégralement.

Après un échange d'observations entre **MM. Sarrien** et **Berteaux**, l'article fer est adopté.

M. Pichon demande la disjonction du deuxième paragraphe de l'article 2. Le paragraphe de l'article 2 est adopté.

Le paragraphe 2 de l'article 2 est disjointe.

M. Roy propose l'amendement suivant :

L'article 36 de la loi du 8 août 1890 est abrogé.

M. Caillaux repousse l'amendement.

M. Roy proteste. (Bruit de couloirs).

Après les observations de **M. Clémentel** l'amendement de **M. Roy** est repoussé à mains levées.

L'article 3 est adopté.

M. Caillaux fait observer que les communes

L'ensemble commencera quatre unités, sous le commandement d'un contre-amiral.

Rien n'est fixe officiellement sur la date du départ de Dunkerque, car c'est probablement à Dunkerque que s'embarquera le Président de la République ; mais nous croyons savoir que **M.** Loubet proposerait à ses collègues, comme date de son embarquement, la date du samedi 17 mai. Il passera les journées du 15 et du 16, et sera de retour à Dunkerque le vendredi 30 mai.

LA CONFÉRENCE DES SUCRES

L'impression en Belgique - La France et la Hongrie ne ratifieraient pas la convention

Londres, 7 mars. — D'après le correspondant du *Daily Telegraph*, dans les milieux gouvernementaux belges, on aurait de plus en plus la conviction que la convention sucrière récemment signée n'aura finalement aucun effet pratique pour la France.

La Chambre qui va être élue au mois d'avril refusera de voter toute majorité le ratifier la convention et son exemple sera suivi par le Parlement hongrois.

La grève générale ajournée

Avant l'ajournement

Comme on le verra plus loin, le Congrès des mineurs revenant sur son vote primitif a décidé dans sa dernière réunion privée, l'ajournement de la grève.

Les énergumènes qui ne réclamaient ici fort la désertion immédiate de la cessation du travail que parce qu'ils espéraient bien ne pas l'obtenir et qui maintenant se trouvent dans de responsabilités encourues, vont pouvoir, comme d'eux, reprendre leurs attitudes d'intransigeants et jeter l'anathème sur les députés raisonnables.

Les transactions des intransigeants

Cependant n'allons pas vu dans la séance de mercredi les propagandistes les plus décidés de la grève immédiate, très embarrassés de leur triomphe. Ils ont cherché, ont cherché, et ils promirent à faire valoir des raisons pour ce ajourner l'échéance.

M. Gomez, de la Fédération du Centre demande un referendum ; **M. Moreau**, le député d'Anzin, qui avait voté la grève immédiate avec les députés du Sud, de la Loire, de la Saône-et-Loire et du Gard, contre les ouvriers du Nord et du Pas-de-Calais, s'effrayait du manque de préparation sérieuse et réclamait une consultation préalable des mineurs.

M. Basly déclarait qu'il était en ce rapport le plus confiance comme que qu'il entrerait dans le Nord et dans le Pas-de-Calais contre le Syndicat des mineurs, **M. Escuyer** qui n'avait pas sas à d'aussi sonore les diagnosis de ce Syndicat parce qu'à Lens ils étaient devenir une première fois l'ajournement de la grève, **M. Escalier** vint déclarer que le **Congrès ne devait pas se séparer le moment où la grève éclate, rait.**

Tous semblent venir l'heure des responsabilités et tous veulent fuir.

Escalier et Basly

Notons en passant que le Congrès d'Alais a été mis en demeure par **MM. Basly, Jourcviel** et Lamendin de juger la conduite de **M. Escalier** dans la région du Nord et du Pas-de-Calais.

Après la lecture par **M. Jourcviel** d'une lettre où **M. E** cailer sollicitait des mineurs de la Bourmarie la faveur d'être choisi comme leur mandataire, s'offrant à payer de sa poche tous les frais de son élection, **M. Escalier** déclare qu'il n'est publiquement accusé d'être le mandataire secret et l'agent des Compagnies et sur la proposition de **Basly** il est décidé que le Congrès lui par 136 voix contre 93 bistonnons une motion de blâme et de flétrissure.

L'ajournement de la Grève

Les Cinquante avait ensuite décidé d'adresser aux mineurs un manifeste les engageant à se séparer à la grève. C'est au cours de la réunion où ce manifeste devait être signé que le Congrès en revenait sur sa première décision.

Voici la dépêche qui nous l'apprend :

Nimes, 7 mars. — Dans la réunion privée du Congrès des mineurs, il a été décidé de publier un manifeste en faveur de la grève générale ; mais cette décision a été rapportée et il a été décidé qu'un manifeste en faveur de la grève générale serait ensuite.

Les délégués de la Fédération du Sud et du Pas-de-Calais n'ont pas voulu signer ce manifeste.

La réunion publique de ce matin a été très orageuse.

M. Jouvenel, délégué de la Fédération du Sud, a proposé une motion d'ajournement de la grève générale.

Par 105 voix contre 98 et 86 abstentions, cette motion a été adoptée.

M. Lamarre a dit alors que les délégués du Nord ont violé leurs mandats.

Le président et les délégués de la Loire se sont retirés.

Les mineurs auraient-ils suivi ?

Mais une question se pose : Si le Congrès avait voté la première décision, les mineurs auraient-ils suivi suivant son injonction de cesser le travail ?

L'affaire Meyer

Lyon, 7 mars. — Hier, comparaissait devant la Cour d'assises de Lyon, Jean Meyer, l'ancien chef de division de la préfecture du Rhône, accusé de corruption. Ce fonctionnaire, qui était si mal sa carrière, restera célèbre à jamais par l'usage qu'il fit du microphone. C'est Meyer, en effet, qui avait imaginé de relier son cabinet aux cabinets du secrétaire général et du préfet par un réseau de fils téléphoniques aboutissant dans le bureau de ce dernier. Il ne se disait rien dans le bureau de ses chefs, il ne s'y échonsait rien sans que Meyer fût en tiers dans leurs conversations. Rien ne surprenait les secrets que les chefs de cabinets ne pour informés du préfet, il n'avait qu'à ouvrir son tiroir et à coller son oreille à son récepteur.

Ce système fut exploité par plusieurs des deux administratifs du département qui pour seul Meyer à s'informer de la corse. Il avait besoin, pour ses affaires personnelles de se renseigner à l'avance et de savoir ce qui se passait dans les bureaux.

Le chef de division, sous des prête-noms pour un mons appareils, s'intéressait en effet aux affaires qui passaient par les bureaux de la Préfecture. Quoique sans le sou et criblé de dettes, il se portait agi dictateur des plus grosses entreprises. Il était mêlé à des traites considérables, et sous sous, à un moment donné, il se trouvait devoir à un de ses fournisseurs, le propriétaire du journal la *Comédie politique*.

On a retrouvé dans les papiers de Meyer des articles de différentes corrigés de sa main.

Il commença enfin à se compromettre dans des affaires de police et, dans cette affaire, touche de son concours, l'artiste Girard, une somme de 21.000 francs.

Grâce à son intermédiaire, les entrepreneurs de l'hôtel de la police se firent payer, par la ville, 401 000 francs, contre la remise d'un chèque de 400.000 francs.

Pour compléter le portrait du personnage, notons qu'on lui reproche — à titre de moralité — un détournement de deux francs pris à la boîte de pourboire de la pièce de Lyon.

Les débats durèrent huit ou dix jours. De très nombreux témoins sont cités.

Le président Wencker commence ainsi l'interrogatoire :

Vous êtes sous le coup d'une accusation grave par son caractère infamant et par les conséquences qui peuvent en résulter. Vous êtes encore bien maintenu, vous avez un sourire qui dénote à la préfecture personne ne pour le contester. Aujourd'hui vous voilà assis à l'extrémité du banc des accusés de votre femme et de vos cinq enfants. Je me demande donc si votre intérêt bien compris n'eut pas de dire la vérité, toute la vérité, afin de vous alléger votre responsabilité, sans restriction et sans ménagement.

Vous êtes extrêmement intelligent, vous avez une grande puissance de volonté, vous savez parler, on vous connaît un nombre de vos devoirs, car alors commencé, et vous avez pu, par conséquent, pour les juger, juger une présomption, une preuve d'une culpabilité.

Mais ces débats ne paraissent pas devoir être bien longs. Meyer n'a pas l'attention de se faire des révélations. Le président le lui a formellement demandé :

D. — Persistez-vous à nier quelque chose, lui a-t-il demandé, ou bien voulez-vous que vous avez laissé percer ici la jour d'instruction ?

R. — Parfaitement, a répondu Meyer.

D. — Vous n'avez aucune espèce d'excuse à porter contre personne ?

R. — Aucune.

— C'est bien, a dit le président. Nous savons maintenant sur quel terrain nous allons marcher.

Et, en effet, l'interrogatoire est des plus serrés. Meyer ne peut pas s'en tirer. On doit se souvenir des principaux, M. Risaud, ancien préfet du Rhône, fut défaut.

Le président de la République, Meyer accusé formellement M. Risaud d'avoir provoqué l'insertion d'un article d'un journal dans un journal satirique et en l'avoir même vu avant son apparition.

En un mot, Meyer nie toutes les charges qui pèsent sur lui et déclare qu'il n'a rien à se reprocher.

Le crime de Sainte-Agathe

Montbrison, 7 mars. — Aucun nouveau renseignement n'a été fourni hier aux magistrats de Montbrison relativement au crime de Sainte-Agathe.

M. Angel, de Boën à Boën-sur-Lignon s'est rendu hier, sur mandat de remplacé à la villa des Tilleuls où a rapporté les recettes. La femme d'un des gardes, Mme Servenat, qui chargée de l'entretien du bureau de la ferme, a Samuis ; M. Servenat a lui-même été chargé de garde du premier de St Inte-Agathe, on aucun désordre n'a encore constaté, à entrer en fonctions.

Dans sa prison, Simonin s'exerce principalement de sa femme. Celle-ci est plongée dans une profonde affliction ; elle se dévoue à la pensée de son défenseur qui accable sa famille et ne cesse de proclamer de son innocence et de celle de son mari. Elle ne prend presque aucune nourriture,

M. Moulin, son père, est allé hier à la prison de Montbrison. Cette entrevue a donné lieu à une scène très émouvante.

M. Bilit, avocat des époux Simonin, est allé également voir ses clients, auxquels il a annoncé qu'il serait interrogé dans la journée par M. Humbert, juge d'instruction.

L'enquête se poursuit, d'autre part, à Sainte-Agathe. M. Auger, le juge de paix de Boën, aurait été aviser par une personne du pays que cette-ci lui fournirait d'utiles indications pour retrouver l'instrument du crime.

FILLETTE ÉTRANGLÉE

Paris, 7 mars. — L'assassin de la petite Angèle est toujours introuvable. M. Cochefert a passé toute la soirée à chez à Montmartre, avec ses agents. Vainement, des battues ont été organisées dans les terrains vagues, et des recherches faites dans les hôtels garnis.

De retour à son cabinet, le chef de la sûreté déclarait à la presse qu'un manuel, s'amener avait été lancé contre Daniel Mesnon, et qu'il avait sur la culpabilité de cet homme des preuves indiscutables que, cependant, il ne peut et ne veut révéler pour l'instant.

Disons à ce chercher ... ici dans un terrain vague de la barrière, soit, — car il a de l'argent, — dans un hôtel borgne de la banlieue. On n'en sait pas plus à l'étranger.

Son signalement a été donné aux gares frontières et à toutes les brigades de gendarmerie.

Le chef de la sûreté espère arrêter l'assassin, mais pas immédiatement, il compte beaucoup sur le hasard, ce grand maître.

CRIME ATROCE

Enfant décapité et coupé en morceaux

Châ on-sur-Saône 7 mars. — Hier soir, sur commission rogatoire de M. le juge d'instruction de Châlon-sur-Saône, M. Mallet, commissaire spécial aux délégations judiciaires, a fait procéder, en sa présence, par plusieurs ouvriers terrassiers, à des recherches au quartier du Bois-Perrand, à Saint-Vallier, près Pierre-de-Bresse-Mines, à l'effet de découvrir le cadavre d'un enfant nouveau-né qu'on soupçonnait y avoir été enterré.

Des fouilles ont été faites en un point partout ; mais la tête et les quatre membres de l'enfant n'ont pu être retrouvés.

Le jeune R... a été arrêté et mis à la disposition de la justice ; elle sera transférée à la prison de Châlons.

Ce meurtre abominable fait grand bruit dans la région minière.

A L'ÉTRANGER

LES TROUBLES EN RUSSIE

L'agitation scolaire de Kiew — Arrestations et condamnations

Kiew, 7 mars. — A propos des troubles du mois d'août, le gouverneur général communique les renseignements suivants :

Le 15 février, environ cinquante ou soixante étudiants et ouvriers déployèrent des drapeaux rouges et poussèrent des hurrahs. Lorsque la police intervint, les manifestants résistèrent.

Un capitaine de police reçut deux grands coups de bâton sur la tête ; plusieurs agents reçurent des coups de pierres. Un étudiant qui avait frappé le commissaire de police, reçut d'un agent un coup de fourreau de sabre.

Le 15 et le 16 se produisirent des rassemblements plus importants, qui furent immédiatement dissipés par la police.

Sur le boulevard Bolkov, un habitant de Kiew, qui avait refusé de se découvrir, fut blessé dans la figure par un étudiant.

Les blessés qui ont couru, d'après lesquels il y aurait eu un grand nombre d'étudiants tués et blessés, sont absolument faux. Aucun n'a été tué ; parmi les manifestants arrêtés, deux seulement sont blessés.

A la suite de ces troubles, plus de 418 personnes ont été arrêtées. Parmi les personnes n'appartenant pas aux écoles, 13 furent condamnées à trois mois de prison, 15 jours à trois mois.

Contre les Polonais

Berlin, 7 mars. — Le procureur général de Bromberg a donné ordre de poursuivre dans les journaux *Warsa Polski* pour y rechercher les articles qui auraient été publiés en Galicie sous le titre de « Wreschen ». La perquisition est restée sans résultat.

FEUILLETON 13

CRIME DE PASSION

Par Jules MARY

PROLOGUE

Les frontières de la folie

Elle voyait cela... elle voyait s'entr'ouvrir le crâne et couler le sang, le sang qui avait chauffé un cœur passionné, un crâne où s'était abritée une intelligence admirable.

Pour elle, tout cela n'était plus.

Et elle se voilait les yeux, comme si le spectacle horrible n'eût pas été seulement son imagination, mais se fût établi devant son regard.

Lentement, elle se leva, fatiguée par cette nuit d'insomnie.

Mais la résolution était prise.

Puisque son amour pour son mari, forte de sa probité, elle irait à ce rendez-vous, sur elle se voulait pas, ainsi qu'il le disait dans ses lettres, s'il arrivait malheur, s'assurer pour son cœur cet éternel et insupportable fardeau.

Ce fut ainsi qu'elle prévint Mme Hichardier, inventant le prétexte d'une journée à passer auprès de son amie Marthe au château de Marandieu. Et elle rougit en donnant ces explications, car elle n'était pas menteur. Il ne lui vint pas à l'esprit qu'elle pouvait rencontrer Richardier, en allant à 9 h. Richardier lui avait écrit que durant les Parisiens... Je vais chasser en Halatie. »

Elle savait vaguement que la forêt d'Halatte se trouvait dans le département de l'Oise. Et c'était tout. Elle n'eût pas la moindre crainte. Elle n'avait jamais parlé à son mari de l'amour de Jean Vandale. Malgré tout, malgré sa très grande confiance, il en eût été jaloux, sinon inquiet. Elle ne voulait pas éveiller sa jalousie, sachant d'instinct combien les hommes épris sont ombrageux et prompts à se créer mille chimères.

Mme Richardier, en écoutant Christiane, ne fit aucune réflexion. Elle approuvait son projet. Ce court voyage ferait paraître moins lo gue à la jeune femme l'absence de son mari.

Christiane déjeuna de bonne heure et se fit conduire à la gare du Nord où elle arriva à huit heures cinquante-cinq ainsi que l'avait dit Jacques Friaud aux magi-trats.

Elle ne vit personne à la gare de Senlis.

Elle s'informa du village de Montepilloy et de Maison-Neuve.

Ce fut Jacques Friaud qui la renseigna et s'offrit de la conduire.

Elle accepta et se glissa dans la guimbarde, en frissonnant de froid.

Lorsqu'elle fut à Maison-Neuve, elle prévint Friaud qu'elle ne s'y attarderait pas et qu'elle désirait reprendre le train de quatre heures. Elle ne fit pas d'objections, pourtant, quand il lui expliqua qu'il avait besoin d'aller jusqu'à Moulipilloy pour faire remettre un fer à sa jument. Il partit aussitôt et Christiane monta le coteau.

Elle était surprise de la solitude qui régnait là.

Et même elle commençait à être inquiète de ne point voir Jean Vandale. Il était venu. De cela, elle était certaine. Elle ce qu'il n'avait même pas voulu l'attendre, lorsqu'il avait vu qu'elle ne viendrait pas. Est-ce qu'il s'était tué ? Est-ce qu'elle n'allait trouver là que son cadavre ?

Elle a sonné. La cloche a retenti. Personne n'est apparu.

Elle a poussé la porte et elle est entrée dans le vestibule, orné d'armures et d'armes anciennes ; dans le lustre en fer forgé qui est au-dessus de sa tête, des araignées ont tissé leurs toiles.

Mais appuyé contre l'escalier, tout à coup elle aperçoit un grand garçon de vingt-huit à trente ans, pâle, les yeux hagards et fiévreux, trempant et se soutenant à peine, Jean Vandale.

Elle a peur. Elle s'écrie :

— Jean ! Jean ! Qu'avez-vous fait ?

— Rien, Christiane, je vous attendais. De là-haut, je guettais votre arrivée. Et quand je vous ai aperçue, j'ai voulu accourir au-devant de vous. Mais j'ai éprouvé une faiblesse ; dans le lustre en fer forgé qui est au-dessus de sa tête, des araignées ont tissé leurs toiles.

Mais appuyé contre l'escalier, tout à coup elle aperçoit un grand garçon de vingt-huit à trente ans, pâle, les yeux hagards et fiévreux, trempant et se soutenant à peine, Jean Vandale.

Elle a peur. Elle s'écrie :

— Jean ! Jean ! Qu'avez-vous fait ?

— Rien, Christiane, je vous attendais. De là-haut, je guettais votre arrivée. Et quand je vous ai aperçue, j'ai voulu accourir au-devant de vous. Mais j'ai éprouvé une faiblesse ; dans le lustre en fer forgé qui est au-dessus de sa tête, des araignées ont tissé leurs toiles.

Mais appuyé contre l'escalier, tout à coup elle aperçoit un grand garçon de vingt-huit à trente ans, pâle, les yeux hagards et fiévreux, trempant et se soutenant à peine, Jean Vandale.

Elle a peur. Elle s'écrie :

— Jean ! Jean ! Qu'avez-vous fait ?

— Rien, Christiane, je vous attendais. De là-haut, je guettais votre arrivée. Et quand je vous ai aperçue, j'ai voulu accourir au-devant de vous. Mais j'ai éprouvé une faiblesse ; dans le lustre en fer forgé qui est au-dessus de sa tête, des araignées ont tissé leurs toiles.

— Merci, Jean ; mais j'ai déjeuné, mon ami

Il l'appelait Christiane ; elle l'appelait Jean. Jadis, dans leur enfance, ils s'étaient tutoyés. Le mariage rompit l'intimité.

Ils restèrent sans parler, l'un et l'autre, elle, un peu interdite de se trouver là, inquiète maintenant de son attitude et de son imprudence ; lui, savourant son bonheur.

Il se tenait debout, derrière son fauteuil, la dévorant des yeux.

Il avait une figure intéressante de malade au teint ravagé, fiévreux, brun ; déjà, malgré la jeunesse, quelques cheveux blancs dans la riche mure noire touffue et bouclée. Et ces cheveux blancs, d'un penseur et d'un savant. Il n'était pas beau ; sa bouche seule était charmante, petite, aux lèvres admirablement dessinées, très vives sous une moustache légère qui lui mordillait toujours, distraitement, de la pointe de ses dents blanches.

Elle releva, en se retournant à demi, son doux visage vers le jeune homme :

— Jean, votre lettre m'a fait beaucoup de peine...

— Vous avez bien fait de venir, dit-il.

Et il montra du doigt, sur une table, un revolver chargé.

— Je me serais tué.

Ils avaient été élevés côte à côte, dans un petit hameau des Ardennes, elle et lui orphelins de père et de mère et unissant pour vivre. Et, comme ils avaient à peu près le même âge, ils avaient joué ensemble.

Chez lui, aussi loin qu'il se rappelait, il voyait dans sa vie, dans ses souvenirs, la figure délicat et si douce de la jolie enfant blonde et son imagination ardente avait gardé de Christine une empreinte ineffaçable.

Ce fut à cette époque qu'il commença à éprouver pour elle un sentiment qui n'était pas encore de l'amour, mais qui en était déjà presque.

Ils quittèrent leur hameau, et chaque fois que Jean dut s'éloigner d'elle, si jeune qu'il fût, il sentait un déchirement dans son cœur.

Comme il était extrêmement intelligent on s'intéressa à lui et on l'envoya dans une pension où il fit, presque par charité, les études qui furent bri lantes.

Aux vacances, il retrouvait sa petite amie et s'étalent là ses meilleurs jours, ceux qui passait à côté d'elle...

Elle l'aimait aussi mais non avec une pareille exclusion de toute autre pensée, de toute autre affection...

Elle était heureuse de le revoir, mais sans aucun de ces transports de joie qui le transfiguraient et qui parfois étaient si pénibles à voir en tremblait et qu'il en devenait malade.

Peu à peu, à mesure qu'ils grandissaient et que d'enfant Christiane devenait jeune fille, cette affection se changea en un amour profond, impétueux.

Ce fut à ce moment qu'il partit pour faire ses études de médecine, presque sans ressources, mais décidé pour s'instruire, et pour payer logement et nourriture, à tous les expédients, à tous les sacrifices.

Il vécut et attira bientôt sur lui l'attention des professeurs.

Mais au milieu de ses travaux, des misères du début, au milieu même de ses premiers triomphes, une pensée unique le hantait : une pensée douce, de loin, qui souriait dans son rêve.

Parfois, en homme déjà plein d'expérience et qui pouvait déjà réfléchir sur lui-même, Jean Vandale se disait :

— Je t'aime trop ! Il m'arrivera malheur.

Alors, il essayait de n'y plus penser, mais n'y parvenait pas.

Cette enfant lui inspirait une idée fixe, obsédante presque, et s'il travaillait avec acharnement pour conquérir gloire et science, ce n'était pas, certes, par ambition seulement pour lui-même, c'était pour le mérite, pour la mériter.

— Et si je ne m'aimait pas !

Il en tremblait. Il en devenait malade Mais il cha sait une pareille épouvante. Ce a ne lui semblait pas possible. Est-ce que la vie commune qu'ils avaient menée ne les avait pas donnés l'un à l'autre depuis longtemps ?

Ne pouvait-elle ignorer cet amour pour tant ?

Il ne lui avait jamais dit... Si elle aimait ailleurs ?

Christiane, à un autre ? Allons donc !

Et un jour à l'hôpital où il était interne, où déjà le monde savant se préoccupait de ce jeune homme aux yeux fiévreux, travailleur acharné, presque toujours silencieux, un commissionnaire lui remit une lettre timbrée de Senlis, avec l'écriture aimée de Christiane.

Et quelle lettre !

« J'ai tenu, mon cher Jean, à cause de ce notre bonne et inaltérable affection, à t'annoncer moi-même mon prochain mariage avec M. Richardier... »

La lettre continuait longtemps ainsi sur ce ton, et finissait en disant, avec une inconscience et barbare cruauté :

« Je l'aime de tout mon cœur, mon cher » Jean, lui m'aime beaucoup — et il faut » bien qu'il en soit ainsi, pour que, si riche, il m'épouse, moi si pauvre, et je » crois que je vais être heureuse ! »

Il tomba raide et on l'emporta.

Il fut très nous malade. La fièvre s'était portée au cerveau. Il délirait constamment. Il avait des convulsions. Il fallut, pour l'empêcher de se faire mal, lui passer la camisole de force. On désespéra de lui.

(A suivre)